



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	24
Nombre de votants	21

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept février deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Maire

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, L. SAUD, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

A. COLSON donne pouvoir à B. BAILLET

M. T. de GOULET donne pouvoir à C. VIGO

Absents : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, S. VEIGALIER

Secrétaire de séance : Valérie BOCCASSINO

Objet : Subventions de fonctionnement aux associations

Vu Le Code Général des Collectivités,

Vu la délibération n°D2026 - 020 en date du 02 mars 2026 portant approbation du Budget Primitif 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 09 février 2026 ;

Considérant les demandes de subventions reçues de la part des associations locales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 : approuve l'attribution des subventions 2026 comme suit :

Associations	Montant proposé
Délégation "Enfance Jeunesse" - Rapporteur : C. GLEIZES	
ODYSSEE	65 232.00
ODYSSEE - ENERGIE	1 700.00
BALLON ROUGE CRECHE	62 510.00
BALLON ROUGE CRECHE - ENERGIE	1 700.00
EVEIL EMOIS	200.00
APE COLLEGE	200.00
OCCE ECOLE MATERNELLE	385.00
OCCE ECOLE ELEMENTAIRE	887.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Enfance Jeunesse ».</i>	
Délégation "Culture" - Rapporteur : V. PHILIPPE	
ECOLE DE MUSIQUE	9 500.00
BIBLIOTHEQUE REDESSANNAISE	650.00
JEAN PAUL BOYER CULTURE ET CINEMA	1 000.00
RAP S ODY SWING	800.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : J.L MICHEL), les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Culture ».</i> <i>Il est précisé que Messieurs B. BAILLET et P. MEGE ne prennent pas part au vote.</i>	
Délégation "Correspondant militaire" - Rapporteur : F. RICHARD - TRINQUIER	
FNACA ANCIENS D'ALGERIE	160.00
SOUVENIR Français	160.00
ANCIENS COMBATTANTS UNC PRIEFERT	160.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Correspondant militaire ».</i>	
Délégation "Affaires sociales" - Rapporteur : C. VIGO	
AMIS REUNIS CLUB 3E AGE	150.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Affaires sociales ».</i>	

Délégation "Salubrité et sécurité publiques" - Rapporteur : P. MEGE	
ADRA	1 200.00
PREVENTION ROUTIERE 30	150.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Salubrité et sécurité publiques ».</i>	
Délégation "Sports et Festivités" - Rapporteur : O. ROMAN	
VETERANS REDESSANNAIS	150.00
COSTIERES HAND	800.00
ASTR TENNIS	1 200.00
CHASSE DIANE REDESSANAISE	150.00
ASSOCIATION GYM SPORTS LOISIRS R	400.00
JEUNESSE REDESSANNAISE	600.00
OLYMPIC CLUB REDESSANNAIS	7 500.00
CLUB TAURIN LE TORIL	1 000.00
ESPRIT DES 3 PILIERS TAI JIT SU	500.00
SPORTING FIGHT CLUB KARATE	300.00
SAKURA BUDO CLUB	850.00
COMITE DES FETES	22 000.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Sports et Festivités ».</i>	
<i>Il est précisé que Monsieur P. MEGE ne prend pas part au vote.</i>	
Délégation du Maire - Rapporteur : Madame Le Maire	
COMITE JUMELAGE	1 500.00
COMMUNES LOI SRU	200.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation du Maire.</i>	
Délégation "Développement Durable" - Rapporteur : B. TELLIER	
ARROSOIR ET COCCINELLE	150.00
NATUROPTIMA	150.00
<i>Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions proposées aux Associations relevant de la délégation « Développement durable ».</i>	
TOTAL	184 194.00

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD – TRINQUIER


Maire de REDESSAN

<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002116-20260302-D2026_026-D